

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 avril 2018

EQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 627)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CE1997

présenté par
M. Moreau, rapporteur

ARTICLE PREMIER

À la fin de l'alinéa 15, supprimer les mots :

« ou spécialement construits par elles ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Afin que les nouvelles modalités de prise en compte des indicateurs de coûts de production et de ceux relatifs aux prix des produits agricoles et alimentaires soient effectives, il convient de ne pas permettre aux parties d'utiliser leurs propres indicateurs sans prendre en compte les indicateurs disponibles, qui ne seront pas uniques.